

Image not found or type unknown



Capital décès pole emploi

Par **betty 35**, le **19/02/2013 à 17:30**

Bonjour, mon frère est décédé en juillet dernier subitement, il était inscrit à pôle emploi et touchait des indemnités de chômage, il était célibataire sans enfant et pôle emploi vient de transmettre au notaire un formulaire pour un capital décès à qui revient-t-il ? à maman ou il est partagé aux frères et sœurs car dans l'article 35 on ne parle que du conjoint et des enfants ?
Merci pour vos réponses.